C'est alors que, sur le conseil des avocats Binet et Chesnelong, plainte fut portée par les deux négociants.

Concerts et Spectacles

Tourcoing. — Un exercice musical organisé par les professeurs et élèves de l'Académie de musique, aura lieu dimanche prochain, à 7 h. 1/2 du soir, dans la cour d'honneur de l'Hôtel-de-Ville.

—Ainsi que nous l'avons annoncé déjà, c'est lundi prochain, 1er juin, à 7 h. 1/2 précises du soir, qu'aura lieu, dans la grande cour d'honneur de l'Hôtel-de-Ville, le grand concert offert par notre Société d'élite, *les Cricks Sicks*, à ses membres protecteurs et honoraires. Cette Société s'est assurée le concours d'artistes de grand talent tels que Mlle Jacob de l'Opéra-Comique, M. Dulin, de l'Opéra-Comique, Mlle E. Wissocq, du Vaudeville, M. Sadi Pety de l'Odéon et M. Elie Leserre du Châtelet.

Voilà qui nous promet une véritable solennité aussi brillante qu'intéressante, et il faut s'attendre à voir une salle comble. Au surplus, voici le programme :

Première partie. — *Orphéonistes* : 1. A. *Les Lansquenets*, Léo Delibes, B. *Minuit*, Katto; M. Dulin : 2. *Grand air de la Jolie Fille de Perth* Bizet ; M. Sadi-Pety : 3. *Enragé*, monologue, Berneux ; Mlle Jacob : 4. *Lakmé* (Pourquoi ?), Léo Delibes, Air d'Etienne Marcel, Saint Saens ; M. Elie Leserre : 5. *Le Beau Colin*, chansonnette, Elie Leserre : Mlle Jacob et M. Dulin : 6. Duo du *Crucifix*, Faure ; 7. *Les Espérances*, comédie en un acte, P. Bilhaut, jouée par Mlle E. Wissocq et M. Sadi-Pety.

Deuxième partie. — Orphéonistes : 1 *Le Réveil*, chœur, Gevaert ; Mlle Jacob : 2. A Rêverie, Saint-Saens ; B *Pensee d'automne*, Massenet ; Mlle E. Wissocq : 3. *Indecision*, monologue, Feydeau ; M. Dulin : 4. A *La Toussaint*, Lacome, B *Ballade diabolique* ; M. Elie Leserre : 5. *Entrain de plaisir*, chansonnette comique, Lhuillier ; Mlle Jacob, M. Dulin: 6. *Sur le pont de la Concorde*, duo bouffe, Tagliafico.

7• *Bon teint*, comédie en un acte de M. Sadi-Pety. — Ursule Demarisz, Mlle E. Wissocq ; Cyprien de St-Python, M. Sadi-Pety. — Le piano sera tenu par M. Paul Stupuy.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 28 mai

Présidence de M. PARENTY, vice-président

Des violences à Roncq.— Demeyer, qui habite Neuville, sortait d'un estaminet de Roncq, quand arrivé à peu près en face de « La Belle vue » il fut accueilli à coups de pied et de poing par trois individus qui, à en juger par les antécédents de l'un d'eux, Vandemaerteele, déjà condamné pour violences, en Belgique, plusieurs fois, ne devaient présenter rien de rassurant. L'assailli ne s'explique même pas lui même pourquoi il avait servi d'objectif aux furieux agissements des trois inculpés, Auguste Devolder, P. Comparé et Charles Vandemartelle.

Ce dernier seul comparait : il s'est, d'après les déclarations des témoins, montré avec Comparé un peu moins brutal que Devolder qui est condamné à trois mois de prison et seize francs d'amende. Les deux autres encourent une peine de deux mois et la même amende.

Un fils indigne. — Un jeune homme qui a à peine vingt ans et qui, au dire du garde de Croix, sa commune, ne travaille jamais et n'est qu'un débauché, rend à sa mère et à sa sœur la vie impossible. A la moindre observation qui lui est faite, ce triste sujet, appelé Henri Carré, joue du poing et se laisse aller envers sa pauvre mère qui est veuve, aux plus fâcheuses extrémités. C'est notamment le 16 avril qu'il s'est montré, à l'égard de sa mère, d'une brutalité révoltante; le garde Spriet qui était accouru pour mettre un terme au scandale, a été grossièrement outragé par cet indigne garnement qui a fui pour échapper à la justice et qui, ne répondant pas à l'appel de son nom, est condamné par défaut à six mois de prison.

Une femme indélicate. Césarine Goethals, a emporté de chez Mme Zoé Florin, à Mouveaux, où elle logeait, vingt francs en argent et divers effets d'habillement enfermés dans un coffre. Coût : trois mois.

Un coup de revolver tiré par un nommé Michielseus sur son fils Oscar, lors d'une scène qui eut lieu chez ce dernier, dans un faubourg de Lille, ne vaut au coupable, en raison de circonstances particulières, qu'un mois de prison.

Un gendarme outragé par une femme de Wattrelos Sophie Vandenabele a déféré cette dernière à l'autorité qui a fait comparaitre l'inculpée devant le tribunal correctionnel.

Elle reconnait, en même temps qu'elle regrette sa violence inconvenante de langage qui entraine pour elle une peine à quinze jours d'emprisonnement et seize fr. d'amende.

Un vol commis par Eugénie Duflot, âgé de quinze ans au préjudice de Mme Catrisse de Roubaix, se paie par un mois de correction; cette enfant trop précoce avait soustrait huit francs qui se trouvaient sur une table.

Pour s'être approprié du linge, des vêtements et deux montres qui appartenaient à M. Selosse, à Flers et qui constituent en totalité une valeur de soixante francs Joseph Delture qui habite la même commune est condamné à six mois d'emprisonnement. M• CONFORME

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du 28 mai

Présidence de M. DUMORTIER-CUIGNET, juge

Les livrets d'ouvriers

Dans le procès que nous avons longuement exposé, il y a huit jours, entre M. Florimond Wattel et quelques-uns de ses ouvriers, appel d'une décision du Conseil des Prud'hommes, le Tribunal a prononcé aujourd'hui un jugement d' « avant faire droit ». Il admet les ouvriers en cause à prouver tant par titre que par témoins que les trois points faits et signalés dans la signature apposée sur les livrets par l'employé de M. Florimond Wattel, a été la cause pour laquelle ils n'ont pu trouver du travail dans les établissements où ils se sont présentés

Retards de livraisons

Des difficultés de ce genre se produisent assez fréquemment dans le commerce de tissus Il s'agit ici d'une commission de 100 pièces « vigoureux » dont les fabricants, MM. Dillies et Stolz, requièrent de leurs acheteurs, MM. Magnan, Morel, Armand et Cie, la prise en livraison du solde soit 47 pièces.

MM. Dillies et Stolz prétendent qu'ils ont remis bien avant les délais fixés, les pièces de tissus à l'apprêt et que, si des retards ont été apportés à la livraison, cela tient à ce que MM. Magnan, Morel, Armand et Cie ont hésité sur le mode de traitement à donner aux tissus.

MM. Magnan, Morel, Armand et Cie invoquent de leur côté la clause insérée dans la note de commission, à savoir que tout retard dans la livraison leur laissait la faculté ou de supprimer ou de se faire expédier la marchandise aux frais des vendeurs. Ils ajoutent que les délais de livraison expirés, ils conservaient toujours leur droit d'option et que, d'après les éléments de la cause, les retards étaient dûs à ce que les ordres des fabricants n'avaient pas été exécutés à l'apprêt, ce dont ils ne pouvaient être rendus responsables.

Ils concluaient reconventionnellement en la résiliation du marché; pour la partie restant à livrer avec 1,000 fr. de dommages-intérêts.

L'affaire a été mise en délibéré.

Les rôles du tribunal de commerce sont actuellement très chargés, 60 à 70 affaires à chaque séance, mais la plupart ont trait à des demandes en paiements ou à des actions résultant de syndicats de faillite présentant peu d'intérêt et donnant lieu à des remises successives.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du jeudi 28 mai

Présidence de M. le conseiller VIBERT

2• affaire. — **Tentative d'assassinat à Douai**

Desmarets et Henry sont acquittés. Défenseurs, M•• Wable et Hattn.

Quant à Choquet, la Cour le juge immédiatement par contumace et le condamne aux travaux forcés à perpétuité.

Audience du vendredi 29 mai

Présidence de M. le conseiller VIBERT

1re affaire. — **Infanticide à Caurolr**

Valentine-Aubertine Dhordain, veuve Duterque, âgée de 38 ans, cabaretière à Cauroir, est accusée d'avoir le 24 février, dans sa cave, donné la mort à son enfant, une petite fille.

Celle-ci fut trouvée sur des sacs, morte, déjà froide, n'ayant reçu aucun soin. De plus, le nez et la face étaient déformés, aplatis de gauche à droite, par une pression violente. D'après les constatations médicales, la mort serait le résultat d'une asphyxie par suffocation, due à l'occlusion des voies respiratoires.

Elle est condamnée à un an de prison et à cent francs d'amende pour homicide par imprudence. Défenseur, M• D'Hooghe.

2• affaire. — **Affaire de mœurs**

Les accusés sont Gustave-Silvain-Joseph Pétillon, Henri-Joseph Lambrecht et Alphonse-Joseph Henneron, tisseurs à Armentières.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

— Aujourd'hui vendredi, 29 mai, de 3 à 6 heures 1/2, mise en panier pour le concours de Versailles, 222 kil., donné par la *Fédération roubaisienne*, au siège du *Pigeon ramier*, chez M. Louchenr, rue d'Isly (derrière l'Eglise St Sépulcre) Epeule. 200 fr. de prix d'honneur répartis en 20 prix de 10 fr.; mise, 1 fr. 80 par pigeon, dont 0,80 pour frais divers. Les pigeons d'honneur participeront aux 20 prix de 10 fr.

Demain dimanche, 30 mai, aura lieu le beau concours de Creil, donné par la *Fédération Roubaisienne*, au siège du *Pigeon Bleu*, chez M. Duthoit, rue de l'Epeule. Distance à la 1re ligne d'entrée de Roubaix : 164 kil.; 200 francs de prix d'honneur en 10 prix de 10 francs et 20 prix de 5 francs, soit 30 prix d honneur pour la mise de 1 fr. 55 dont 1 fr. pour prix et 0.55 c. pour frais et bague. Jeu de poule le plus varié de 0,25 à 20 fr. Devant la bonne réussite, le grand nombre de pigeons entrainés cette semaine ainsi que le temps excellent des derniers jours, MM. les amateurs colombophiles sont priés de hâter leurs inscriptions afin de ne pas gêner la marche des concours par la foule de la dernière heure. 40 paniers sont à leur disposition.

La commission de la *Fédération roubaisienne* vient de décider qu'à partir de ce jour et pour cette année le numéro matricule ne sera plus exigé, les amateurs pourront donc comme les années précédentes, inscrire leurs pigeons sans numéros matricules; il serait cherché l'an prochain une autre combinaison qui rendrait plus pratique le connaissement des numéros afin de conserver cette innovation utile.

Samedi soir, au siège fédéral chez M. E. Catteau, à l'Epeule, un bureau de métrage au colombier sera installé pour la remise des cartes de 8 heures à 10 heures du soir.

NORD

Une distinction honorifique. — M. Gosselin Delplanque, conservateur du musée de Douai, vient de recevoir les palmes académiques.

La Compagnie du Nord et la construction des lignes à double voie. — Le Conseil de préfecture de la Seine, présidé par M. Emile Laurent, avait à interpréter, à l'occasion de la construction de la ligne de Don à Templeuve, un article de la convention passée, en 1883, entre l'Etat et la Compagnie du chemin de fer du Nord.

La compagnie demandait que l'Etat fût obligé à lui livrer les terrains et les ouvrages d'art nécessaires à l'établissement de deux voies.

L'Etat répondait que le ministre est seul juge du moment où il devra remettre à la compagnie les terrains et ouvrages d'art de la seconde voie; que les travaux devaient aujourd'hui, aux termes de la conventions de 1883, être exécutés au compte de l'Etat dans l'ordre qui serait indiqué à la compagnie par l'administration. Il ajoutait qu'actuellement le doublement de la voie n'était pas nécessaire et qu'on ignorait même s'il le deviendrait jamais.

Par interprétation du cahier des charges et des conventions, et considérant qu'aux termes de ce cahier des charges les terrains doivent être acquis et les ouvrages d'art exécutés immédiatement pour deux voies, tandis que les terrassements pourront être exécutés et les rails posés pour une voie seulement; que l'Etat ne pouvait, à défaut du consentement des parties contractantes, modifier la construction des ouvrages dont la construction lui incombe, le conseil de préfecture a déclaré que les ouvrages d'art de la ligne de Don à Templeuve seraient exécutés immédiatement pour deux voies.

Un sinistre maritime. — On nous télégraphie de Marseille :

« Le vapeur français *Cambrai*, de la Compagnie des bateaux à vapeur et à hélice du Nord, s'est échoué à Paramand. »

Un incendie à Armentières. — Jeudi matin, vers sept heures, un incendie s'est déclaré rue Lamartine, chez M. Ryckewaert, entrepreneur de plafonnage.

Le feu a détruit le magasin où étaient enfermés les matériaux nécessaires aux échafaudages, ainsi que les lattes, bourre, etc.

Ce magasin, qui a une vingtaine de mètres de profondeur sur six à sept de largeur, est complètement détruit et la majeure partie des marchandises, outils et charrettes qui se trouvaient à l'intérieur, a été la proie des flammes.

La cause de l'incendie parait tout à fait accidentelle, mais elle n'est pas déterminée encore.

Les dégâts évalués à 1,850 francs environ pour le bâtiment et à 2,500 francs pour les matériaux, sont couverts par la compagnie d'assurance la *France*.

Un accident à Caudry. — M. Tilmant père, fabricant de tulles à Caudry, revenait en voiture, jeudi après-midi, de Béthencourt, quand il a été pris en écharpe par un train de ballast allant à Quiévy. Le cheval a été blessé et devra être abattu; la voiture est brisée, mais M. Tilmant a réussi à échapper à la mort : par un hasard extraordinaire, il n'a reçu aucune blessure.

D'après les témoins de l'accident, la faute incomberait au mécanicien, qui n'a pas sifflé.

C'est la seconde fois que M. Tilmant échappe à la mort, dans les mêmes conditions. Il y a six mois, il se trouvait dans le tramway lorsque celui ci a déraillé à Boistrancourt.

PAS-DE-CALAIS

L'usine des câbles de Calais. Le *Matin* publie l'information suivante que nous reproduisons à titre de renseignement :

« L'usine des câbles sous-marins de la Société des téléphones est sur le point de remercier la plus grande partie de son personnel, par suite du projet ministériel touchant la construction par le gouvernement d'une tréfilerie à Toulon.

» La population compte sur la députation de Calais pour empêcher ce projet d'aboutir. »

Un homme brûlé vif à Agnez-lez-Duisans. — Un terrible accident est arrivé, dans la nuit de lundi à mardi, à Agnez-lez-Duisans.

Un vieillard, âgé d'environ soixante-dix ans, connu sous le nom de Benjamin dit le *Petit Prince*, habitait seul une chambre dépendant de la maison de ses enfants. Lundi soir, il rentrait chez lui ayant froid. Pour se réchauffer, il alluma un fagot. Au moment où le bois commençait à flamber, Benjamin fut pris d'une sorte d'attaque et roula dans le feu sans pouvoir faire un mouvement.

Le malheureux était depuis quelque temps déjà dans cette affreuse position, quand ses enfants, attirés par ses gémissements, arrivèrent à son secours. Ils s'empressèrent d'aller quérir de l'eau et en inondèrent les flammes. Mais il était déjà trop tard. Leur père expira quelques instants après leur arrivée.

Détail horrible : le corps était carbonisé jusqu'à mi-jambes.

Les funérailles de la victime de ce terrible accident ont eu lieu mercredi matin à Agnez.

L'EXPLOSION DE COUDEKERQUE-BRANCHE

La *France*, parlant de ce sinistre, dit :

« On ignore la cause. Une enquête judiciaire est ouverte. Il faut qu'on établisse les responsabilités. A première vue, l'administration nous parait assez sérieusement engagée. Il y a environ trois ans, la même usine fut détruite par un incendie qui, heureusement, ne fit pas de victimes. A cette époque on ouvrit, conformément à la loi, une enquête sur la salubrité de cette raffinerie. L'enquête fut défavorable. En effet, l'usine, située au centre du village de Coudekerque, n'est pas isolée des autres habitations et se trouve à 150 mètres environ de la maison d'école.

» Dans ces conditions, il était impossible d'accorder l'autorisation nécessaire. Mais le propriétaire de l'usine M. Clère, est en même temps maire de la commune. Usant de son influence auprès de l'administration préfectorale, il obtint l'autorisation sous certaines conditions.

» Il s'agit de savoir si ces prescriptions ont été régulièrement observées. A Dunkerque, on affirme qu'on n'en a pas tenu compte. Depuis longtemps cette catastrophe était prévue. Sans distinction de nuances, la presse locale demandait fréquemment sans succès la fermeture de l'usine. C'est un peu, on le voit, la catastrophe de l'Opéra Comique. »

La *France* annonce qu'elle ouvre une souscription pour les familles des victimes. On sait que ce journal a pour directeur M. Lalou, député de Dunkerque.

⁂

Notre correspondant de Paris nous télégraphie, au sujet des responsabilités dont parle la *France* :

« Un député en situation d'être bien informé dit que c'est le préfet actuel M. Vel-Durand, qui a donné l'autorisation à la raffinerie de ronvrir, malgré l'avis formel de la commission d'enquête. Cette autorisation aurait été arrachée au préfet par M. Trystram, associé ou intéressé de l'usine élevée.

» Au ministère de l'intérieur, on est très monté contre M. Vel-Durand. Après l'affaire de Fourmies, celle de Dunkerque a exaspéré Constans contre lui.

» Le ministre a fait agir auprès du député — qui ne veut pas être nommé — pour que la question ne soit pas portée à la tribune. »

⁂

Coudekerque, 28 mai. — Toute la journée, une foule considérable n'a cessé de stationner devant l'école où sont déposés les cadavres.

Nous avons pu avoir communication du rapport officiel de M. Colas, capitaine des pompiers: ce document est adressé au maire de la ville et au préfet; il offre beaucoup d'intérêt.

M. Colas est arrivé le premier sur les lieux et a vu l'explosion, se trouvant à la gare de Coudekerque. Il a franchi en une minute la distance qui sépare la gare de l'usine Clère. Il vit cinq ouvriers se sauver à toutes jambes et se diriger vers les portes de sortie. Une colonne de fumée empêcha M. Colas de voir ce qui se passait à l'intérieur de la propriété, mais il est certain que les ouvriers qu'il a vus ont dû être couverts de pétrole enflammé ; leur mort a dû être horrible.

Le rapport de M. Colas relate que tout un pâté de maisons a été entouré par les flammes. C'est grâce au vent qui soufflait du sud-est que tout un quartier a été épargné.

D'après les premiers renseignements, la cause de l'incendie serait due à la faute d'un ouvrier ; nous ne pouvons en dire davantage.

DEMANDEZ PARTOUT LE

SAVON DES MILLE PARFUMS

Préparé par FERRAILLE Aîné

Croix, près Roubaix.

Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 46600—23333

BELGIQUE

Mouscron — L'administration communale vient de faire placer des affiches pour porter à la connaissance des habitants, qu'à partir du 1er juin prochain, jusqu'au 30 septembre, aucun chien ne pourra courir sur le territoire de la commune sans muselière, on sans être tenu en laisse; sont exceptés les chiens bergers qui gardent les moutons, et les chiens de chasse à partir de l'ouverture de la chasse.

— Voici de nouveaux détails sur les exploits du chien enragé dont nous avons parlé hier :

Hier matin, un énorme chien, le poil hérissé, les yeux sortant de l'orbite la langue pendante, ensanglantée, parcourait les rues de Mouscron, mordant par ci par là les chiens qu'il rencontrait sur son passage. Tout à coup, sans que l'on pût prévoir cette attaque soudaine, l'horrible bête, sans doute arrivée au paroxysme de la rage, se jeta sur trois personnes qui n'avaient pas eu le temps de fuir et les mordit cruellement.

Les morsures sont affreuses. Un employé du chemin de fer est surtout horriblement atteint. L'animal a continué ensuite sa route, jetant partout la terreur. Les habitants n'osent plus sortir. C'est une véritable consternation dans la ville.

On redoute d'autres malheurs.

Quelques courageux citoyens se sont armés de carabines pour traquer le redoutable animal.

— Dimanche, 31 mai, solennité de la Fête-Dieu; à cette occasion, la procession sortira après la grand'messe, et fera le grand tour.

Estaimpuis. — Le carrousel offert par la société Saint Georges, dans le manège établi chez M. Nys, à la place, est fixé au dimanche 31 mai. Il y aura 250 fr. de prix.

Le Conseil supérieur de l'industrie et du commerce. — Voici les conclusions de la commission des quatre sections du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce :

« 1° La Belgique, ayant repris sa liberté d'action en tière économique, doit négocier de façon à obtenir de la France le traitement de la nation la plus favorisée ;

» 2° Le gouvernement doit dégrever autant que possible les matières premières et éviter en tout cas toute augmentation sur ces matières ;

» 3° L'Etat, tout en exploitant commercialement ses chemins de fer, doit réduire autant que possible les tarifs de transport ;

» 4 Abolir les droits de feux, fanaux et pilotages;

» 5. Perfectionner le service consulaire à l'étranger.

» Il y a, en outre, une conclusion commune à la 1re à la 3e et à la 4e section; c'est celle qui fait porter spécialement les droits de douane sur les articles de luxe.

Trois conclusions sont spéciales à la 2e et à la 3e section; cinq à la seconde, une à la 3e et deux à la 4e.

La discussion en assemblée générale aura lieu au commencement de juin.

L'Association des commerçants industriels et propriétaires de l'arrondissement de Bruxelles, a tenu une réunion hier.

L'ordre du jour portait : Révision du tarif des douanes et discussion sur les sociétés coopératives.

M. Olin, ancien ministre, a engagé ses auditeurs à résister énergiquement au courant protectionniste qui se manifeste en France La Belgique, qui ne peut se suffire elle-même, ne doit pas entrer dans cette voie. Toutefois, il est de son devoir de frapper certaines marchandises françaises telles que velours, soieries, articles de Paris.

Deux jeunes filles foudroyées. — Mercredi, vers 4 h. 1/2 h. du soir, un coup de tonnerre excessivement violent a éclaté sur Courcelles. Il n'y eut que celui là, mais il avait eu le temps de faire deux victimes.

La foudre est tombée sur deux jeunes filles, dont l'une a été tuée sur le coup et l'autre paralysée des deux jambes.

Les mineurs. — On a de mauvaises nouvelles des mines ; pendant la grève, les industriels ont fait venir de nombreux approvisionnements de charbon de France et d'Angleterre ; il s'ensuit un grand ralentissement dans les commandes, dont les chefs d'exploitations minières profitent pour restreindre le nombre des ouvriers et diminuer les salaires.

C'est là un gros mécompte pour les ouvriers qui se plaignent à la fois des patrons et des meneurs, qui leur ont imposé une grève dont les conséquences sont lamentables pour eux. Aussi, prévoit-on de nouveaux chômages, notamment du côté de Mons.

LA CATASTROPHE

de Compiègne

DÉCOUVERTE DU CORPS DE Mme DUBOIS

Compiègne, 28 mai. — Il semble enfin que le temps des recherches infructueuses est passé.

Hier, on ramenait le corps de John. Ce matin, à huit heures et demie, le pêcheur Jean Dailly retirait, à un kilomètre du barrage, à la limite précise où commence le droit de pêche, le corps de l'infortunée Mme Dubois, née Marthe Crepy.

Le corps était à huit mètres de la rive gauche et reposait, à deux mètres de profondeur, couché sur le côté. Les crochets que portait la barque de Dailly ont traîné le corps pendant environ quarante mètres, avant de le sortir de l'eau. Il était accroché par la jambe gauche et le bras droit.

Lorsqu'un premier lavage de la face eut été fait par les pêcheurs, on put constater que la figure, très pâle, mais qui rougit promptement à l'air, ne portait qu'une légère blessure, occasionnée sans doute par une des pierres du fond.

Les beaux cheveux châtains étaient dénoués et couvraient le visage. Le cadavre n'était nullement défiguré. Lorsque je l'ai vu avec le léger incarnat des joues, les traits reposés et pleins de douceur, on aurait dit une jeune fille endormie.

M. Ernest Crépy, le père de Mme Dubois, est venu lui-même reconnaître la dépouille mortelle de sa fille; il a fait preuve de beaucoup de courage en cette cruelle circonstance.

Des religieuses, qu'on est allé aussitôt chercher à Compiègne, sont venues ensevelir la pauvre femme, qui, après les constatations légales, a été enfermée dans un cercueil de plomb exactement semblable à celui de John et transporté à l'Hôtel-Dieu de Compiègne, où le cercueil restera jusqu'après la découverte du cadavre de M. Dubois.

Les constatations légales pour la reconnaissance du corps du pilote ont été faites ce matin ; puis le cercueil, fermé, a été transporté à la gare, d'où il est parti pour Lille, à midi 16 minutes.

Compiègne, 28 mai. — Les travaux ont continué toute la journée, mais aucun cadavre nouveau n'a été repêché.

Un filet a été tendu à quelques mètres en amont du barrage.

Le cercueil de Mme Dubois, conduit à l'Hotel-Dieu, a été déposé dans la chapelle spéciale à la Communauté. Une religieuse de la Compassion de Domfront, celle qui a donné les premiers soins aux sauvés, est en prières près du cercueil.

C'est M. Toussin qui a reconnu le premier Mme Dubois. M Ernest Crépy l'a vue quelques instants après, puis on l'a éloigné de la dépouille mortelle de sa fille, car le corps, si frais au moment de la sortie de l'eau, bleuissait déjà au contact de l'air, lorsque le cercueil de plomb a été soudé.

TRIBUNAUX

Le droit d'accroissement

Par application des lois de 1880 et 1884, dites d'accroissement, le fisc a fait saisir les vaches de l'asile de la Devèze, établissement de charité fondé à Pierrefort (Cantal), par M. l'abbé Robert.

La saisie, frappée d'opposition, a été déférée au tribunal de Saint-Flour.

Hier matin, M. Andrieux, plaidant pour M. l'abbé Robert, a démontré, dans une argumentation irrésistible, que l'administration de l'enregistrement n'avait pas le droit de saisir

« Elle a agi sans qualité; en tout cas, sa procédure est irrégulière; d'ailleurs les poursuites n'étaient pas fondées en droit.

» Le titre qu'elle avait fait souscrire par M. l'abbé Robert, en vertu duquel elle a fait la saisie, est nul pour défaut de cause et comme portant atteinte à l'ordre public. Il n'y avait pas lieu à accroissement dans l'espèce et les procédés de l'administration ont supprimé tout contrôle dans la perception des droits.

» C'est le cas de repousser les prétentions du fisc, dont les agents par un zèle excessif et des mesures odieuses, dénaturent la portée d'une loi d'ailleurs mal faite. En tout cas, *odiosa sunt restringenda*.

La réponse de l'avocat du fisc à la nerveuse et spirituelle plaidoirie de M• Andrieux, a consisté à solliciter la continuation de l'affaire à une époque indéterminée.

C'est le prétendu créancier qui sollicite des délais ! Il les a obtenus.

Acquittement de deux vicaires d'Amiens

Depuis quelques mois, un Amiénois du nom de Poitron et sa petite-fille, Mathilde Poitron, se plaignaient d'attaques anonymes dirigées contre eux. Du mois de janvier au mois d'avril de cette année, il n'avaient pas reçu moins de quarante-sept lettres ou cartes postales de la nature la plus injurieuse, et contenant des accusations immondes à leur endroit.

Probablement les diffamateurs s'étaient approprié les signatures de deux honorables ecclésiastiques de la ville sans quoi nous ne nous expliquerions pas l'aberration par laquelle M. et Mlle Poitron ont fait citer devant le tribunal correctionnel d'Amiens les abbés Dourlens et Cocrelle, vicaires de la paroisse Saint-Honoré, à Amiens, comme étant les auteurs de ces diverses missives, qui tantôt arrivaient par la poste sous forme de lettres dans des enveloppes non fermées ou sous forme de cartes postales, tantôt étaient glissées dans la persienne ou sous la porte de leur habitation.

Comme on l'imagine facilement cette accusation ne tenait pas debout, et le tribunal correctionnel d'Amiens n'a pas manqué de reconnaître « la complète innocence des abbés Dourlens et Cocrelle, qui ont été victimes d'une odieuse machination. » Le tribunal a même jugé que cette preuve indiscutable résultant des débats et des documents de la cause, il n'y avait pas même lieu de faire droit à la demande d'expertise en écriture faite par la partie civile.

En conséquence, le tribunal a renvoyé les abbés Dourlens et Cocrelle des fins de la plainte et condamné les plaignants aux dépens.

ETAT-CIVIL — *ROUBAIX*. — *Déclarations de naissances du 28 mai.* — Ferande Selosse, rue de Cohem.— Hélène Vandenhove, rue de Flandre, 51.— Alphonse Buysens, rue de Lannoy. — Alphonse Failaux, Hôtel-Dieu. — Octavie Vaudenberghe, rue du Fontenoy, 200 — Marthe Verdonck, rue Milu, 32. — Fernand Lesage, rue Pellart, fort Mulliez. *Mariage*.— Désiré Derumez, 20 ans, serrurier, rue Pierre-de-Roubaix, et Marie Hermans, 35 ans, rue de Tunis, 5. — *Déclarations de décès du 28 mai.* — André Roussel, 2 ans, rue de Lille, 73.— Rosalie Hubin, 53 ans, rue des Anges, 20 — Hélène Cuiguet, 26 ans, rue d'Alsace, 3. — Pauline Vandenmeulebroucke, 36 ans, rue de l'Epeule, 212. — Louis Libeer, 60 ans, Hôtel-Dieu. — César Delebarge, 52 ans, Hôtel-Dieu. — Florimond Vancraeynest, 3 ans, sentier du Beau-Chêne. — Jean Verhoeven, 1 an, rue Bernard, 48 — Justine Beetremieux, 29 ans, rue du Tilleul, 271. *TOURCOING*. — *Déclarations de naissances du 27 mai* — Anselme Strat, au Blanc-Seau — Gustave Laisnez, au Clinquet. — *Mariage*. — Edouard Beulque, 24 ans, trieur, et Ernestine Sherpereel, 24 ans, soigneuse — *Déclarations de décès du 27 mai.* — Alphonse Gadenne, 51 ans 6 mois, mécanicien, Hôpital-Civil.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DEKIEN-PLAMONT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Servais DEKIEN, ancien boucher, décédé à Roubaix, le 26 mai 1891, dans sa 64e année, administré des Sacrement de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le vendredi 29 courant, à 8 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 6 heures 1/4, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 30 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Charles-Quint, 21.

Les amis et connaissances de la famille CUIGNET-DESCHAMPS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Hélène CUIGNET, décédée à Roubaix, le 27 mai 1891, dans sa 27e année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le samedi 30 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix Les Vigiles seront chantées le vendredi 29, à 6 h. 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Alsace, 3.

Les amis et connaissances de la famille BÉGHIN-DUPLAT qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Auguste-Florimond BEGHIN, chapelier, décédé à Roubaix, le 28 mai 1891, dans sa 63e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 31 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Sépulcre à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Brézin, 13, à 3 h. 1/2.

Les amis et connaissances de la famille GHESQUIÈRS-SAMYN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Palmyre-Maria SAMYN, décédée à Roubaix, le 29 mai 1891, dans sa 30e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le dimanche 31 courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, chez M. Jules Gheequiers rue de Naples, à 3 heures 1/2.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître Autel de l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 1er juin 1891, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Dame Louise-Adelaïde FERRIER, épouse de M. Henri DUBAR, décédée à Neuville-Saint-Vaast (Pas-de-Calais), le 1er juin 1889, dans sa 67e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

29 MAI 1536

MORT D'ANNE DE BOLEYN

On a dit justement que la seule raison de l'établissement du protestantisme avait été en Allemagne la cupidité, et en Angleterre l'amour ; c'est en effet par la passion qu'elle inspira à Henri VIII qu'Anne de Boleyn provoqua, sans le savoir, la séparation religieuse de l'Angleterre ; Henri VIII rompit avec le Pape parce qu'il refusait d'annuler, pour lui permettre d'épouser Anne, son mariage avec sa belle-sœur, dont il était l'époux depuis 20 ans et de qui il avait eu plusieurs enfants.

Ce sont surtout les malheurs d'Anne de Boleyn qui l'ont rendue célèbre on l'a même mise en musique, mais nous n'osons pas dire que ce soient ses vertus, car il y a peu de questions historiques plus controversées que celle-là. Anne de Boleyn était la fille d'un gentilhomme anglais, avait accompagné en France la sœur de Henri VIII lorsqu'elle vint épouser le Roi Louis XII (1514), elle avait alors, selon les uns sept ans, selon les autres douze; et elle était restée ensuite à la Cour de France, d'abord au service de la reine Claude, femme de François I, et après la mort de cette princesse (1524), à celui de Marguerite, duchesse d'Alençon, depuis Reine de Navarre, qu'elle quitta pour revenir en Angleterre comme fille d'honneur de la Reine, c'est là qu'Henri VIII l'aperçut, elle avait alors soit 19 ans, soit 24 ans.

La Cour de François Ier n'était pas une école de vertu supposé qu'Anne en soit sortie intacte, comme le prétendent ses défenseurs, elle en avait certainement rapporté, disent les autres, le goût des impuretés qu'elle avait frolées au passage, et les allures qui éveillent les appétits. Quoiqu'elle ne fût pas jolie, à en juger du moins par le portrait d'Holbein, qui à la vérité n'est pas un peintre de jolies femmes, elle inspira au Roi un tel goût qu'il sentit les premiers scrupules sur la légitimité de son mariage avec sa belle-sœur se soulever dans son esprit, et qu'il commença la procédure en annulation ; elle dura six années pendant lesquelles Anne sut entretenir, sans jamais lui donner satisfaction, la flamme de ce redoutable amant qui prétendait ne vouloir connaître que les joies du mariage et qui avait déjà un fils adultérin ; enfin, irrité des refus du Pape, il se fit reconnaître par les Prélats siégeant dans une assemblée appelée « la Convocation » *Chef suprême de l'Eglise d'Angleterre*, nous ne disons pas proclamer, car à la question de son président : « Acceptez-vous? » l'Assemblée terrifiée resta muette— « Quiconque se tait, reprit le Président, semble consentir » — Alors répondit une voix, nous nous taisons tous! » C'est le seul exemple d'un grand changement politique et religieux voté à l'unanimité du silence; devenu le maître, le Roi fit annuler son mariage, et après s'être morfondu six ans devant la chambre de sa maitresse, il y entra marié le 14 novembre 1532.

Anne était au moins légère, d'autres disent nettement vicieuse; elle avait affaire à un tigre à la fois féroce, inconstant et jaloux; une fille d'honneur de la Reine, Jeanne Seymour, alluma ses désirs, et un jour que la Reine, dans une fête publique, avait laissé tomber son mouchoir il la fit conduire à la Tour et ordonna que son procès fut commencé.

Accusée d'adultère, elle fut jugée par un tribunal que son oncle le duc de Norfolk présidait, et condamnée à être brûlée ou décapitée, au choix du Roi. Pour éviter le feu, elle consentit à laisser casser son mariage comme irrégulier, ce qui entachait d'illégitimité sa fille Elisabeth, et fut décapitée le 29 mai 1536 par le bourreau de Calais. Afin que rien ne manquât à l'atrocité de cette exécution, ce fut le fils adultérin du Roi qui fut chargé de présider à la punition de l'adultère d'une femme qui cessait d'en avoir pu commettre du moment où son mariage était déclaré irrégulièrement contracté, et le lendemain même de sa mort, le Roi se remariait avec Jeanne Seymour.

AUX FABRIQUES PARISIENNES

E. LANDAUER

ROUBAIX, 16, rue du Vieil-Abreuvoir, 16, ROUBAIX

SPÉCIALITÉ DE BLANC

TROUSSEAUX ET LAYETTES

Fabrique de Lingerie et Broderie à la main à Remiremont (Vosges)

Nous avons l'honneur d'informer notre nombreuse clientèle que **nos assortiments** pour **cette saison** sont complètement terminés et que nous avons actuellement un immense choix en **LINGERIE FINE** pour **TROUSSEAUX et LAYETTES** dans les **genres les plus nouveaux et les plus variés** à des prix excessivement avantageux.

Vous trouverez aussi dans nos magasins un choix considérable d'**articles pour enfants**, tels que : **Robes, Douillettes, Pelisses cachemire** et **Broderie, Robes de baptême, Chapeaux, Tabliers, Bonnets,** etc.

CHOIX MAGNIFIQUE DE RIDEAUX EN TOUS GENRES

Spécialité de Lingerie fine

Grand assortiment de DRAPS et TAIES BRODÉS. Prix exceptionnel

BRODERIES EN TOUS GENRES

Dépôt de **TOILES DES VOSGES** et **LINGE DE TABE**

Garantis à l'usage

CHIFFRES et BRODERIES à façon

GRAND CHOIX D'ARTICLES POUR 1re COMMUNION

La Maison des **FABRIQUES PARISIENNES,** connue depuis de nombreuses années, a pour principe de **vendre entièrement de confiance** les articles les **plus soignés** et les **mieux assortis**, à des conditions de bon marché exceptionnel.

Prix fixe marqué en chiffres connus. — **16, rue du Vieil-Abreuvoir, ROUBAIX.** 26492

VARIÉTÉS

L'UTILISATION DES HANNETONS

Rendre utile ce qui est nuisible, alimentaire ce qui est nauséabond et dangereux pour la santé, agréable ce qui ne l'était pas, voilà, il me semble, ramené à sa plus simple expression le problème de la vie sociale et même de la simple vie courante qu'on pourrait si bien améliorer avec un peu de bonne volonté. Dans ces vues, la découverte que je vais décrire mériterait une place d'honneur, il ne s'agit rien moins que de déclarer l'utilité du hanneton ! Vous croyez que c'est le mien qui se bat avec l'araignée que nous entretenons plus ou moins dans le coin de notre cerveau réservé aux chimères ? Eh bien ! pas du tout. C'est tout ce qu'il y a de plus sérieux au monde. Admettez qu'on ait trouvé l'utilisation industrielle du terrible insecte : la guerre engagée contre lui prend une autre tournure, l'espoir change de champ et l'on peut entrevoir le succès définitif.

On sait de quelle façon précaire la lutte est engagée aujourd'hui. Le hanneton met trois ans à devenir insecte parfait... Quand je dis parfait, en parlant de cette canaille!... enfin, c'est le terme consacré. Les deux premières années, il se manifeste à l'état de ver blanc, état pendant lequel ses dégâts sont le plus considérables, tandis que, par contre, on peut le combattre à peine. Les grands moyens, comme les infiltrations de sulfure de carbone, sont peu employés; la grande culture seule en a tâté; quant aux petits cultivateurs, beaucoup attendent tranquillement, l'arme au pied, que leurs récoltes soient dévorées, — ce qui ne manque pas, du reste. Il y aurait bien à faire suivre la charrue, voire la herse, par des bandes d'oies, de dindons, de poules, par des porcs.

⁂

L'évolution accomplie, sous l'impulsion de certains gros industriels, avec l'aide des conseils généraux, les encouragements et les conseils de l'Etat la poursuite des hannetons s'effectue sur une assez grande échelle. Le hannetonnage a même pris, en ces derniers temps, un développement considérable. Seulement, il s'en faut que les résultats soient concluants.

D'abord, il est certain qu'un nombre énorme d'insectes n'est pas capturé, ce qui assure la reproduction ; ensuite, les individus pris ne sont pas parfaitement détruits.

Mais que ces horribles bêtes soient désormais recherchées pour être transformées industriellement, et l'on est bien sûr que l'intéressé qui s'en chargera ne paiera pas un sac, que dis-je, un hanneton qui doive être détruit dans les profondeurs chimiques de son laboratoire. Est-ce possible ? Oui, l'expérience a été faite par hasard, et elle a pleinement réussi.

Un agriculteur avait capturé une grande quantité de hannetons dont il ne savait comment se débarrasser. Il avait fini par les écraser à l'aide d'un vieux pressage hors d'usage.

Que faire de la bouillie infecte qui en résulte? On risquait, en l'enfouissant immédiatement, d'infester la propriété de ces insectes. Dans le cas possible où tous n'auraient pas été tués, toute la peine aurait été perdue. Pour éviter ce danger, la bouillie fut mise dans quelques vieilles futailles qu'on laissa dans un coin de hangar.

A l'automne, pensant qu'elles ne devaient plus contenir un seul insecte vivant, on s'apprêtait à employer cette bouillie comme engrais. Au premier coup d'œil on s'aperçut que son aspect s'était modifié. La partie solide, par suite de sa pesanteur, s'était agglomérée au fond des futailles, dont la partie supérieure était occupée par une subtance huileuse, assez claire. Que pouvait bien être cette substance ? De l'huile ? De l'huile en effet, car en jetant au feu les morceaux de bois avec lesquels on l'avait remuée, ils s'enflammèrent aussitôt, donnant un feu vif, absolument comme s'ils eussent été trempés dans de l'huile ordinaire.

De l'huile de hanneton! voilà certes un produit qui n'est pas coté et que l'on chercherait vainement dans les cours de la Bourse du commerce!

Un jour il vint à l'idée du domestique d'en faire usage pour les lanternes d'écurie. L'essai réussit à souhait, et bientôt les fermiers n'employèrent plus que de l'huile de hanneton, non seulement pour l'éclairage des écuries, mais aussi pour celui de la famille.

Ces personnes s'en étaient enthousiasmées à tel point qu'elles auraient bien été jusqu'à en faire épurer pour les usages de la cuisine ! En attendant, ce produit nouveau leur fit économiser une respectable partie de la provision d'huile de colza. Quand on arrivait à la couche de la futaille renfermant la partie solide, on la passait, et le résidu était employé en espèce de tourteaux à l'alimentation des feux. De cette manière, on fut certain d'avoir détruit jusqu'au dernier des hannetons capturés,

Sans songer à entretenir pendant deux ans les vers blancs pour arriver à obtenir ce nouveau produit oléagineux, qui serait sans doute la honte de nos salades, il faut cependant s'occuper d'une découverte aussi curieuse. Nous éclairer définitivement avec les maudits insectes qui nous ont tant fait damner serait une façon originale de tirer vengeance de leurs longs méfaits !

Un purgatif sûr et agréable — Les meilleurs dépuratifs du sang sont les purgatifs. La nature nous indique elle-même par quelle voie il convient de chasser du corps les impuretés qui s'y produisent et qui s'accumulent si facilement.

Le meilleur moyen de se purger et le plus agréable en toute saison, mais surtout au printemps, est la *Poudre de Rogé*. Contrairement à la plupart des médecines qui sont des mélanges rebutants, la *Poudre de Rogé* sert à préparer une limonade des plus agréables que l'on pourrait rechercher pour son goût et sa fraîcheur, si ce n'était une médecine. Prix : 2 fr. le flacon, toutes pharmacies. 26817d

MARCHÉS A TERME

Cours du 29 Mai 1891

LAINES PEIGNÉES

ROUBAIX-TOURCOING: Peignés de La Plata et de l'Uruguay (Type 1 qual. à fabrique; Type 2 qualité courante; Type BF); Peignés d'Australie (Type A q. cour. à chaîne; Type B q. b. m. à trame; Type C q. sec. à trame; Type AB qual. pr teinture). ANVERS (par télégraphe): Peignés Buenos-Ayres (Belge T; Allemands B; Allemands M).

Mois de livraison	Type 1 Cote précéd	Type 1 Cote dujour	Type 2 Cote précéd	Type 2 Cote dujour	Type BF Cote précéd	Type BF Cote dujour	Type A Cote précéd	Type A Cote dujour	Type B Cote précéd	Type B Cote dujour	Type C Cote précéd	Type C Cote dujour	Type AB Cote précéd	Type AB Cote dujour	Belge T Cote précéd	Belge T Cote dujour	Allemands B Cote précéd	Allemands B Cote dujour	Allemands M Cote précéd	Allemands M Cote dujour
Janvier	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.425	5 425	....	....
Février	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.425	5.425	....	....
Mars	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Avril	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Mai	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Juin	5.425	5.425	5.35	5 35	5.20	....	....	....	....	....	....	....	5.75	....	5.35	5 35	5.35	5.35	5.425	5 425
Juillet	5.475	5 475	5.35	....	5 20	5.20	....	....	....	....	....	....	5 75	5.75	5.35	5.35	5 35	5 35	5 45	5.45
Août	5.525	....	5 35	....	5.25	5 25	....	....	....	....	....	....	5 775	5.825	....	....	5 40	5.40	....	....
Septembre	5.525	5 525	5 35	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5 85	....	....	....	5 425	5.425	....	....
Octobre	5 575	5.575	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.90	5.875	....	....	5 45	5.45	....	....
Novembre	5 65	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.45	5.45	....	....
Décembre	5 675	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.45	5 45	....	....

LAINES PEIGNÉES — LAINES BRUTES

LEIPZIG (par voie télégraphique): Type B Buenos-Ayres B d'Anvers; Type C Buenos-Ayres M d'Anvers (cotes en marcks). REIMS (par voie télégraphique): Peignés de la Plata et de l'Uruguay (Type 1 Qual. fabrique; Type 2 Qual. courante; Type Supra irréductible); Peignés d'Australie (Type A Qual. courante à chaine; Type B Qual. b. moyenne à trame; Type C Qual. seconde à trame). LAINES BRUTES: LE HAVRE par télégraphe, B.-Ayres Prima b. cour. 36 0/0; ANVERS par télégraphe, B.-Ayres Prima courante 34 0/0.

Mois de livraison	Leipzig Type B Cote précéd	Leipzig Type B Cote dujour	Leipzig Type C Cote précéd	Leipzig Type C Cote dujour	Reims Type 1 Cote précéd	Reims Type 1 Cote dujour	Reims Type 2 Cote précéd	Reims Type 2 Cote dujour	Reims Type Supra Cote précéd	Reims Type Supra Cote dujour	Reims Type A Cote précéd	Reims Type A Cote dujour	Reims Type B Cote précéd	Reims Type B Cote dujour	Reims Type C Cote précéd	Reims Type C Cote dujour	Le Havre Cote précéd	Le Havre Cote dujour	Anvers Cote précéd	Anvers Cote dujour
Janvier	4.45	4.425	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.62	1.62	....	....
Février	4.45	4.425	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.62	1.62	....	....
Mars	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Avril	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Mai	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.60	1 60	....	....
Juin	4.325	4.30	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1 60	1 60	....	....
Juillet	4.35	4.35	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1 61	1 61	....	....
Août	4.40	4.40	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.62	1 62	....	....
Septembre	4 425	4 40	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1 63	1 63	....	....
Octobre	4.45	4 425	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1 64	1 64	....	....
Novembre	4.45	4.425	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1 645	1.645	....	....
Décembre	4 45	4.425	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.64	1.64	....	....